



Procès-verbal
de la séance du Conseil Communal d'Ecublens
Vendredi 8 décembre 2023 – 19h00
Grande Salle du Motty

Présidence : M. Charles Koller
Secrétaire : Mme Silvana Passaro
Scrutateurs : Mme Fiona Calame
 M. Claudio Eyrauch
Huissier : M. Florent Durussel

Ordre du jour – Modifié

1. **Appel**
2. **Communications du Bureau du Conseil**
3. **Approbation de l'ordre du jour**
4. **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 9 novembre 2023**
5. **Assermentation – élection**
6. **Budget de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge – Exercice 2024**
7. **Budget de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy – Exercice 2024**
8. **Budget de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins/VS – Exercice 2024**
9. **Budget du Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) Chamberonne – Exercice 2024**

- 10. **Budget communal – Exercice 2024**
 - 11. **Droit d’initiative**
 - 12. **Divers**
 - 13. **Communications municipales écrites et orales**
-

M. le Président

Je souhaite la bienvenue dans la Grande Salle du Motty à M. le Syndic, aux membres de la Municipalité, aux Conseillères et Conseillers communaux, à l’Huissier, aux techniciens, à la Secrétaire et au public.

1. Appel

M. le Président

Je passe la parole à Mme la Secrétaire, Silvana Passaro, pour l’appel.

- ⇒ ***L’appel relève la présence de 56 Conseillères et Conseillers, 18 personnes sont excusées et 1 arrive plus tard.***

Conseillères et Conseillers excusés : Mmes et MM. Amiguet-Vercher Amélia, Vanco Atanasov, Géraldine Binggeli, Christine Bolatdemirci, Geoffroy Colau, Mattia De Cagna, Gabriel Delabays, Pierre Delisle, Debora Demontis, Olive Ducry, Chantal Junod Napoletano, Irina Karpushova, Pamela Raboud, Didier Realini, Frédérique Reeb-Landry, Diego Rindisbacher, Rexhep Shala, Stefania Vero

Conseillères et Conseillers absents : -

Conseillères et Conseillers arrivent plus tard : M. Patrick Fracheboud

- **Le quorum étant atteint - l’Assemblée peut valablement délibérer, la majorité est fixée à 29.**

2. Communications du Bureau du Conseil

M. le Président

Je passe au point 2 de l’ordre du jour, à savoir les communications du Bureau.

Elections Fédérales 2023

Je remercie les membres du Bureau, ainsi que notre Huissier pour le 2^{ème} tour des élections fédérales.

- *Elections au Conseil des Etats du 12 novembre 2023 – Second tour*
 - *Electeurs Inscrits : 5’653*
 - *Bulletins Rentrés : 1’927*

- Taux de participation 34.09 %
- Suffrages obtenus
 - Pascal Broulis 902
 - Raphaël Mahaim 926
 - Voix éparses 3
 - Total 1'901

Communications présidentielles

- **Poste vacant de Huissière ou Huissier**

Je vous informe que nous avons reçu 4 dossiers de candidature pour le poste d'Huissier.

Le 21 novembre 2023, j'ai rencontré, accompagné de notre Huissier et notre secrétaire les 2 candidats que les membres du Bureau avaient retenus.

La procédure est en cours de finalisation et nous pourrons bientôt assermenter notre prochaine Huissière ou prochain Huissier.

- **Visite de Mme la Préfète**

Le 22 novembre 2023, nous avons eu le plaisir de recevoir la Préfète, Mme Anne Marion Freiss, pour sa visite annuelle.

Cette entrevue permet de s'assurer que nos processus fonctionnent et que nous sommes alignés avec la loi sur les communes.

*Je remercie tout particulièrement notre secrétaire, Madame **Silvana Passaro**, pour le suivi et la préparation des nombreux documents demandés dans le cadre de cette visite.*

Au chapitre des représentations

Le 22 novembre, j'ai eu l'occasion de participer à une séance de présentation du SDOL avec les autres présidents des Conseils communaux de notre district.

Au chapitre des correspondances

Le 1^{er} décembre, j'ai reçu une lettre de démission du Conseil de Monsieur le Conseiller communal Pierre Delisle. Je vous en donne la lecture.

⇒ **Annexe 1**

Le 5 décembre, j'ai reçu une lettre de démission de la Commission des finances, par courriel, de Monsieur le Conseiller communal Jean-Paul Dudt. Je vous en donne la lecture.

⇒ **Annexe 2**

Communication du bureau

- **Vacations**

Vous allez prochainement recevoir les décomptes de vacances pour l'année 2023. Merci de bien vouloir communiquer à notre Secrétaire s'il y a des oublis et/ou des erreurs.

- **Matériel vote électronique**

Le jeudi 30 novembre dernier, le Bureau a reçu la livraison du matériel pour le vote électronique.

Le même jour, une délégation du Bureau a suivi une formation pour l'utilisation de cet outil. Avant un déploiement au niveau de notre Conseil communal, nous devons clarifier certains points de notre règlement. Je vous informe que je vais inviter les présidents de nos groupes politiques pour en discuter, lors d'une séance en début d'année 2024.

- **Prochain Conseil communal du 26 janvier 2024**

Le Bureau a reçu en date du 6 décembre, un courrier de notre Municipalité qui nous annonce qu'elle n'aura pas d'objet à soumettre au prochain Conseil communal fixé le 26 janvier 2024.

La décision de la tenue d'une séance du Conseil communal étant de la compétence du Bureau, je vous informe que la séance du 26 janvier 2024 sera maintenue comme prévu.

3. Approbation de l'ordre du jour

M. le Président

Nous devons procéder à l'élection d'un nouveau membre à la Commission des finances. Le point Élections ne figurant pas à l'ordre du jour, je vous propose la modification suivante :

⇒ Remplacer le point 5 : **Assermentation** par le point 5 : **Assermentation / élection**

J'ouvre la discussion sur cette proposition de changement.

La discussion n'étant pas demandée, nous pouvons passer au vote.

⇒ **Au vote, l'ordre du jour, tel que modifié, est accepté à l'unanimité.**

4. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 9 novembre 2023

M. le Président

J'ouvre la discussion sur le point 4.

M. le Conseiller Nicolas Morel

Concernant le Préavis sur le collège Mars, je souhaiterais que les points 4 et 5 du rapport de la Commission ad hoc figurent dans le PV du 9 novembre 2023.

- ⇒ Au vote, le procès-verbal du 9 novembre 2023 est accepté à une large majorité moins deux abstentions.

5. Assermentation / élection

M. le Président

Suite à la démission de Monsieur le Conseiller Dudt, un siège vacant à la Commission des finances demande à être repourvu ce soir.

J'attends vos propositions pour ce poste.

M. le Conseiller Aitor Ibarrola

Je propose la candidature de M. le Conseiller Daniel Gonzales

M. le Président

Considérant que nous sommes en présence d'un seul candidat pour un poste, je vous invite donc à désigner tacitement par acclamation M. le Conseiller Gonzales.

6. Budget de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge – Exercice 2024

M. le Président

Je passe la parole à M. Eric Darbellay pour la lecture des conclusions de ce premier rapport sur les budgets intercommunaux.

M. le Conseiller Eric Darbellay, rapporteur de la Commission des finances

Ce budget n'appelle pas de commentaire particulier, je passe directement à la lecture des conclusions.

- ⇒ *Après délibération, c'est à l'unanimité des 9 membres présents que la Commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'adopter le Budget 2024 de l'Entente intercommunale Mèbre - Sorge, tel que présenté.*

M. le Président

Je remercie M. Darbellay pour son rapport.

J'ouvre à présent la discussion sur ce budget intercommunal.

La parole n'est pas demandée, je clos la discussion et vous relis les conclusions de ce budget.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS VD :

- vu le budget présenté par les Municipalités des communes de Chavannes-près Renens, de Crissier, d'Ecublens/VD, de Renens et de Saint-Sulpice,
- ouï les conclusions du rapport de la Commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE :

d'approuver le budget 2024 tel que présenté par les Municipalités ci-dessus mentionnées concernant l'objet : Concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge - Entretien des collecteurs de concentration

Celles et ceux qui acceptent le Budget 2024 de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge tel que présenté sont priés de le manifester en levant le carton.

- **Le Budget de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge – Exercice 2024 est accepté à l'unanimité.**

7. Budget de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy – Exercice 2024

M. le Président

Je passe la parole à M. Eric Darbellay pour la lecture des conclusions de ce second rapport sur les budgets intercommunaux.

M. le Conseiller Eric Darbellay, rapporteur de la Commission des finances

Je vous lis directement les conclusions.

- *Après délibération, c'est à l'unanimité des 9 membres présents que la Commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'adopter le Budget 2024 de la Commission intercommunale de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération Lausannoise (STEP) tel que présenté.*

M. le Président

Je remercie M. Darbellay pour son rapport.

J'ouvre à présent la discussion sur ce budget intercommunal.

La parole n'est pas demandée, je clos la discussion et vous relis les conclusions de ce budget.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS VD :

- vu le budget présenté par la Commission intercommunale de la Station d'Épuration des eaux usées de Lausanne-Vidy,
- ouï les conclusions du rapport de la Commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE :

d'approuver le Budget 2024 tel que présenté par la Commission intercommunale mentionnée ci-dessus concernant l'objet : Budget de la Station d'Épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'Agglomération lausannoise (STEP).

Celles et ceux qui acceptent le Budget 2024 de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy – Exercice 2024 tel que présenté sont priés de le manifester en levant la main.

⇒ **Le Budget 2024 de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy est accepté à une large majorité et une abstention.**

8. Budget de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins/VS – Exercice 2024

M. le Président

Je passe la parole à M. Eric Darbellay pour la lecture des conclusions de ce troisième rapport sur les budgets intercommunaux.

M. le Conseiller Eric Darbellay, rapporteur de la Commission des finances

Je vous lis directement les conclusions.

⇒ *Après délibération, c'est à l'unanimité des 9 membres présents que la Commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'adopter le Budget 2024 de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins/VS tel que présenté.*

M. le Président

Je remercie M. Darbellay pour son rapport.

J'ouvre à présent la discussion sur ce budget intercommunal.

La parole n'est pas demandée, je clos la discussion et vous relis les conclusions de ce budget.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS VD :

- vu le budget présenté par l'Entente intercommunale de Crissier, d'Ecublens/VD et de Saint-Sulpice,
- ouï les conclusions du rapport de la Commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE :

d'approuver le Budget 2024 tel que présenté par l'Entente intercommunale des Municipalités des communes ci-dessus mentionnées concernant l'objet :
Exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins / VS.

Celles et ceux qui acceptent le Budget de l'entente intercommunale pour l'exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins/VS – Exercice 2024 tel que présenté sont priés de le manifester en levant la main.

⇒ **Le Budget 2024 de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins/VS est accepté à l'unanimité.**

9. Budget du Service de Défense contre l'Incendie et de Secours (SDIS) Chamberonne – Exercice 2024

M. le Président

Je passe la parole à M. Eric Darbellay pour la lecture des conclusions de son rapport sur les budgets intercommunaux.

M. le Conseiller Eric Darbellay, rapporteur de la Commission des finances

Je vous lis directement les conclusions.

⇒ *Après délibération, c'est à l'unanimité des 9 membres présents que la Commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'adopter le Budget 2024 du Service de défense incendie et de secours SDIS Chamberonne tel que présenté.*

M. le Président

Je remercie M. Darbellay pour son rapport.

J'ouvre à présent la discussion sur ce budget intercommunal.

M. le Conseiller Gérald Lagrive

Concerne : Point 650.3115.00 (Achat, remplacement de véhicule)

Je suis très étonné que le remplacement de véhicules d'interventions soit à la charge des communes car les véhicules nécessaires aux interventions sont normalement à la charge de l'ECA (Etablissement Cantonal des Assurances) et cela depuis la fusion des SDIS (SDIS de Chavannes-près-Renens, SDIS d'Ecublens et SDIS de Saint-Sulpice). A mon avis ce véhicule est-il vraiment nécessaire à l'intervention ?

Pour rappel, si on achète ce véhicule, nous nous engageons aussi à son entretien pour les années futures.

Il est aussi mentionné que lors d'un prochain budget il y aura un autre véhicule.

Je vous informe que je voterai contre ce budget.

M. le Municipal Jean Cavalli

M. Lagrive, vous partez du principe que l'ECA finance tous nos véhicules. C'est une information fausse, malheureusement. Effectivement, l'ECA participe à certains achats pour des véhicules d'intervention. Là, nous avons deux vieux véhicules, un Ranger de 2008 et un vieux Chevrolet de 1977 qui doit être bon pour le musée.

On achète un nouveau véhicule destiné au transport de 9 personnes pour pouvoir se rendre non seulement sur les interventions mais aussi à des cours, formations des pompiers. Cela n'est pas le monopole de l'ECA d'acheter et de financer les véhicules du SDIS Chamberonne, au contraire, on a toujours participé ou acheté des véhicules et en particulier si nous présentons cette dépense dans le cadre du Budget, c'est qu'il s'agit d'une dépense pour les trois communes du SDIS. Nous remplaçons des véhicules de la propriété du SDIS Chamberonne qui n'ont pas été fournis à l'origine par l'ECA. Il est donc normal que se soit l'Entente qui paie l'achat de ce nouveau véhicule. Il va mettre du temps à venir car il faut l'équiper avec les équipements d'interventions.

M. le Conseiller Gérald Lagrive

Je remercie M. le Municipal pour sa réponse. Il est vrai que les véhicules achetés avant 2008, il incombait à chaque SDIS de chaque commune d'entretenir ceux-ci. Il n'y avait pas encore de fusion au niveau de l'ECA.

M. le Président

La parole n'est plus demandée, je clos la discussion et vous relis les conclusions de ce budget tel que présenté.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS VD :

- vu le budget présenté par le SDIS intercommunal Chamberonne,
- ouï les conclusions du rapport de la Commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE :

d'approuver le Budget 2024 tel que présenté par la Commission intercommunale

Celles et ceux qui acceptent le Budget du Service de Défense contre l'Incendie et de Secours (SDIS) Chamberonne – Exercice 2024 tel que présenté sont priés de le manifester en levant la main.

- ⇒ **Le Budget du Service de Défense contre l'incendie et de Secours (SDIS) Chamberonne – Exercice 2024 est accepté à une large majorité avec 2 avis contraire et 5 abstentions.**

10. Budget communal – Exercice 2024

Je vous propose de traiter le Budget communal comme suit :

1. *La parole est donnée à M. Eric Darbellay, rapporteur de la Commission des finances (COFIN) pour la lecture de son rapport*
2. *Le traitement du Budget se fera dans son ensemble : les comptes de fonctionnement, dicastère par dicastère, section par section, pages 21 à 127*
3. *Nous parlerons ensuite des Comptes de fonctionnement par nature, pages 128 à 131.*
4. *La Récapitulation par direction et résultat, pages 19 à 20.*
5. *Le Plan des investissements 2023 - 2028, pages bleues, pages 133 à 156.*
6. *Le Préambule, pages jaunes, pages 1 à 14.*
7. *La parole sera donnée aux Présidents des groupes politiques dans l'ordre de leur représentation.*
8. *Ouverture de la discussion, à l'Assemblée, sur l'ensemble du Budget communal 2024*
9. *Puis la parole sera donnée à M. le Syndic, Christian Maeder.*
10. *Nous passerons au vote sur le Budget 2024*

Les pages 15 et 17 consacrées au détail des Crédits complémentaires au Budget 2023 ne seront pas discutées, ayant déjà été acceptées par le Conseil du 11 mai 2023.

Celles et ceux qui sont contre cette façon de procéder sont prié·e·s de se manifester en levant la main.

Il n'y a aucune opposition, nous pouvons procéder.

Je précise que vous pourrez poser des questions et faire valoir votre droit d'initiative au fur et à mesure des chapitres. Si vous avez une question sur un poste, je vous prierai d'énoncer très clairement le numéro du poste et la page concernée.

M. le Conseiller Eric Darbellay, rapporteur de la Commission des finances

Je vais vous lire toute l'introduction.

M. le Président

Nous passons aux comptes de fonctionnement.

Chapitre 1 – Administration générale, pages 21 à 48

Avant d'ouvrir la discussion, nous allons traiter les amendements que nous avons pour ce chapitre.

Cet après-midi, le Bureau a reçu l'annonce d'un amendement de la part de Mme la Conseillère Maite Perez Chevallaz.

Mme la Conseillère Maite Perez Chevallaz

Je souhaiterais déposer un amendement concernant la rubrique 101 « Municipalité » à la page 21.

En effet, en tant que Conseillère communale, membre de la Commission permanente qui traite de la fixation des indemnités aux autorités communales, j'ai été surprise de constater qu'au travers de ce budget, la Municipalité demande 942'300 Fr. pour l'année 2024, auxquels il faut retrancher 95'500 Fr. de jetons versés par des tiers, soit un coût net pour la commune de 846'800 Fr. représentant une augmentation de 78'800 Fr. par rapport au budget 2023.

Par la présente, je me permets de rappeler aux Conseillères et aux Conseillers communaux, que pour le préavis 2021/26, soit la deuxième tentative de la Municipalité pour augmenter substantiellement ses indemnités après le préavis retiré 2021/13, les charges annuelles auraient été de 885'000 Fr., auxquels il aurait fallu retrancher 89'000 Fr. de jetons versés par des tiers, soit un coût net pour la commune de 796'000 Fr. Avec une indexation de 3.25% en 2023 et de 2% en 2024, cela aurait représenté environ 838'000 Fr. en 2024.

En résumé, alors qu'en 2021 le Conseil communal avait refusé le montant de 838'000 Fr. (valeur 2024) car considéré comme trop excessif, la Municipalité se permet aujourd'hui de demander 846'800 Fr. au budget 2024 !

Pour cette raison, je vous propose, chères et chers collègues, d'amender les lignes 101.3001 (Traitements) et les deux lignes de charges sociales qui en découlent (101.3030 et 101.3040). Je propose que l'on remplace les montants de ces trois lignes par les montants des Comptes 2022 indexés de 3.25% puis de 2%.

Je dépose donc l'amendement suivant qui consiste à remplacer :

- 632'100 Fr. par 594'800 Fr. à la ligne 101.3001
- 68'200 Fr. par 55'200 Fr. à la ligne 101.3030
- 104'000 Fr. par 75'500 Fr. à la ligne 101.3040
- 942'300 Fr. par 863'500 Fr. à la ligne récapitulative 101

Les coûts pour la Commune seront ainsi réduits à 768'000. Fr.

- Préavis 2021/16 refusé (valeur 2024) : 838'000 Fr.

- ⇒ Budget 2024 présenté par la Municipalité : 846'800 Fr (942'300 Fr. moins 95'500 Fr.)
- ⇒ Budget 2024 amendé : 768'000 Fr (863'500 Fr. moins 95'500 Fr.)

Pour finir, je suggère à notre Municipalité de nous proposer un nouveau préavis concernant ses traitements avant la fin de cette législature mais avec une entière transparence concernant les vacances.

J'invite donc les Conseillères et Conseillers communaux à soutenir cet amendement afin que nous puissions discuter avec transparence de ce sujet sensible lors d'un prochain préavis.

M. le Président

Je vous remercie pour la présentation de votre amendement. Si je résume votre amendement, vous proposez :

- ⇒ *Une baisse du groupe de compte 101 Municipalité de 78'800 soit, passer de 942'300 à 863'500.*

La baisse se décompose de la manière suivante :

- *Compte 101.3001 Traitement (fixe + vacances) - 37'300 Fr.*
- *Compte 101.3030 Cotisation AVS-AI-AC – 13'000 Fr.*
- *Compte 101.3040 Cotisation à la caisse de pensions – 28'500 Fr.*

- ⇒ *Soit le total proposé de 78'000 Fr. Est-ce que c'est bien exact ?*

Avant d'ouvrir la discussion, est-ce que la Municipalité souhaite-elle prendre la parole concernant cet amendement ?

M. le Syndic

Je crois qu'il faut d'abord recontextualiser. Nous ne sommes pas ici, ce soir, pour la fixation des indemnités à la Municipalité. Celles-ci avaient été l'objet de deux préavis. Le premier avait été retiré par la Municipalité et l'autre, avait été refusé par le Conseil in-extremis.

Les chiffres que vous avez sous les yeux sont des projections qui ont été estimées par les RH et qui correspondent, en fait, non pas à des traitements fixes, vu que nous n'avons pas de traitements annualisés fixes mais ils correspondent à des traitements qui sont variables. Ils ont été calculés avec le traitement fixe de base, celui-ci est déterminé de façon précise et il a été effectivement indexé de 3,25% comme tous les traitements de l'administration et qui pour le budget, a été indexé de 2%.

Sur les budgets des traitements du personnel communal, la Municipalité a fixé à 1,62%. On avait mis 2% dans le budget par prudence, mais en réalité on va octroyer 1,62 %.

Les chiffres que nous avons sous les yeux, sont estimatifs d'un nombre d'heures de vacances qui varient d'une année à une autre.

Pour ne pas vous le cacher, ce nombre de vacances est en augmentation. Cela fait quelques années que l'on vous le dit et que les années Covid, c'est fini. Durant le Covid, les heures de vacances étaient en baisse. Mais cette période est finie et les heures, elles sont là. Vous pouvez amender si cela vous convient mieux ainsi. La

rétribution sera quand même faite en fonction du nombre de vacances que nous avons faites. Si vous souhaitez avoir plus de détails sur les vacances qui sont notées, vous pouvez aller éventuellement à la Commission de gestion qui a le loisir de contrôler ces vacances.

Selon moi, il n'est pas utile de modifier quoique ce soit. Ces chiffres sont probablement faux et je l'espère, comme cela, nous aurons plus de temps libre pour nous occuper de notre famille.

M. le Conseiller Jean-Paul Dudt

Comme l'a dit M. le Syndic, la raison de l'augmentation que l'on constate année après année, réside, effectivement, dans le nombre d'heures de vacances notées chaque année. Un petit calcul montre que celles-ci ont augmenté de 7,6 % entre les budgets 2023 et 2024. Elles ont aussi augmenté de 4,4% entre les comptes 2022 et le budget 2023.

M. le Syndic dit que nous ne sommes plus dans les années Covid. Cela est tout à fait vrai. Mais entre les comptes 2019, dernière année avant le Covid et le budget 2024, il y a eu une augmentation de plus de 40%.

Si le Conseil ne met pas de holà, la Municipalité aurait tort de se priver, et je vous prie donc d'accepter cet amendement. Il y a quelques années, quand j'étais à la Commission de gestion, vous nous aviez montré le tableau des vacances. Quelques années après, vous aviez de nouveau montré un tableau. Si vous montrez un tableau de vacances, mais qu'à la fin de la soirée, vous reprenez ce tableau, il est impossible d'analyser quoique ce soit.

Ces vacances c'est une boîte noire sans aucun contrôle extérieur.

Je suis quasiment sûr, mais ne le suis pas à 100%, que si le citoyen lambda et à fortiori le Conseiller communal et encore plus à fortiori, un commissaire des finances ou de la gestion, demandent ces tableaux, je crois que la loi sur l'information du Canton de Vaud, vous oblige à les donner.

Il y a environ 20 ans, des journalistes avaient demandé les salaires des Municipaux de la commune du Mont-sur-Lausanne. La Municipalité n'a pas voulu les rendre publics. Le journaliste est allé devant la justice. Il a eu gain de cause et la Municipalité a dû dévoiler ses salaires.

Lors du dernier préavis concernant les indemnités, la Municipalité avait donné les salaires des Municipaux ainsi que des syndics de l'Ouest lausannois et d'autres communes du Canton. Tout un chacun connaît ainsi les salaires de chaque Municipal et syndic de ces communes sauf d'Ecublens.

Je vous prie d'accepter cet amendement et afin que chacun puisse voter en son âme et conscience, je demande le vote à bulletin secret.

M. le Président

Avant d'aller plus loin, je vous annonce l'arrivée d'un Conseiller. Le nombre des Conseillères et Conseillers passent à 57. La majorité est à 30.

Une demande de vote à bulletin secret a été faite, pour que celui-ci puisse se faire, il faut 1/5 de l'Assemblée qui soit d'accord avec cette demande.

Celles et ceux qui soutiennent la proposition du vote à bulletin secret sont priés de lever la main.

⇒ **Le vote révèle 20 OUI, ce qui fait plus de 1/5. Le vote se fera à bulletin secret.**

M. le Syndic

Je me dois de répondre aux propos de M. le Conseiller Dudt. Je ne peux dire des choses telles qu'il insinue. Nous ne sommes pas là pour quémander. Ces heures, nous les faisons, elles ne sont pas fictives. J'ai un sentiment très désagréable quand je vous entends.

Oui, les vacances sont en augmentation. Oui, on les montre chaque fois que la Commission de gestion nous les demande. C'est faux de dire que l'on connaît les salaires des autres Municipaux et syndics que l'on vous a montré. Ce que l'on vous a montré dans les préavis des autres communes où justement les traitements sont annualisés. Ils sont connus à l'avance. Nous, nous avons des traitements variables avec une base fixe mais le reste de ces traitements c'est en fonction des heures que l'on passe.

On ne peut pas dire que les salaires d'Ecublens ne sont pas connus. Ceux-ci peuvent être donnés à la Commission de gestion qui est l'organe de contrôle. Si M. le Conseiller Dudt souhaite voir nos vacances, qu'il revienne à la Commission de gestion.

M. le Président

La parole n'est plus demandée, nous allons passer au vote. Je laisse M. l'Huissier distribuer les papiers pour le vote à bulletin secret.

Je vous relis l'amendement.

1. Baisser le budget du compte 101.3001 Traitement (fixe + vacances) de 632 100 à 594'800.- soit - 37'300 CHF
2. Baisser le Compte 101.3030 Cotisation AVS-AI-AC de 68'200 à 55'200.- soit une baisse de -13'000
3. Baisser le Compte 101.3040 Cotisation à la caisse de pensions de 104'000 à 75'500 soit une baisse de - 28'500

Avec un OUI vous soutenez cet amendement – avec un NON l'amendement est refusé.

M. le Conseiller Michele Mossi

Serait-il possible de continuer le Conseil durant le comptage des bulletins ?

M. le Président

Il est préférable de faire les choses les unes après les autres.

⇒ **C'est avec 29 OUI - 26 NON et 2 abstentions que l'amendement est accepté.**

Je passe maintenant au traitement de l'amendement de la Commission des finances. Je laisse la parole à M. le Conseiller Darbellay pour la présentation de cet amendement.

M. le Conseiller Eric Darbellay, rapporteur de la Commission des finances

La Commission des finances vous propose d'amender le compte 171.3170.02 Activités et manifestations sportives. En effet, la Commission a été informée que le coût prévu pour la manifestation « Ecublens Plage » serait de Fr. 149'000 pour 2024. Pour rappel, lors de la séance du budget du vendredi 13 décembre 2019, M. le Conseiller Alain Blanchoud avait proposé un amendement de ce compte, amendement accepté par le Conseil, faisant passer le compte de Fr. 111'000 à Fr. 200'000. Le but de cet amendement était de pallier le manque d'activités sportives proposées en été sur la commune. C'est donc une augmentation de Fr. 89'000 qui avait été acceptée.

Si « Ecublens Plage » propose des activités sportives sur la place du Pontet, la buvette ne peut, quant à elle, pas véritablement être comprise comme telle. Si l'on considère que les Fr. 89'000 de « l'amendement Blanchoud » ont été alloués exclusivement à « Ecublens Plage » c'est donc une augmentation de Fr. 60'000 que la Municipalité nous propose dans le Budget 2024 (Fr. 149'000 – Fr. 89'000).

Ce coût élevé pourrait être diminué si la Municipalité mettait au concours la gestion d'une buvette, répondant ainsi au vœu numéro 6 de la COGES pour l'exercice 2022 (voir page 16 du Rapport de la Commission de gestion au Conseil communal sur l'exercice 2022).

La Commission a demandé le détail du Budget 2024 de Fr. 149'000 alloué pour « Ecublens Plage ». Cependant, même si ce dernier reste substantiellement le même entre 2024 et 2023, la Municipalité a répondu qu'il n'était pas sous toit à l'heure actuelle et par conséquent ne pouvait être transmis. Sur cette base, la Commission des finances propose l'amendement suivant :

1. baisser le budget du compte 171.3170.02 Activités et manifestations sportives de Fr. 288 500 à Fr. 200 000 et
2. équilibrer le budget en faisant passer le compte 231.4809.03 Prélèvement sur fonds « Réserve générale » de Fr. 3 832 000 à Fr. 3 743 500 ».

M. le Président

Avant d'ouvrir la discussion, est-ce que la Municipalité souhaite prendre la parole concernant cet amendement ?

Mme la Municipale Sylvie Pittet Blanchette

La première chose à dire est que cette année, nous avons eu une nouvelle façon de fonctionner avec la Commission des finances. On n'a pas vraiment choisi la date. Ma cheffe de service était excusée, retenue par un zoom avec l'USL, date arrêtée depuis longtemps et quand on sait les difficultés que nous avons à les rencontrer, nous avons

choisi de nous séparer et de maintenir ce zoom. De mon côté, j'ai rencontré la Commission des finances.

Il y avait 4 Commissaires présents mais aucun n'avait étudié mon service. J'ai attendu jusqu'à 21h40. Ce n'est pas toujours agréable mais finalement, la discussion s'est bien passée, c'était chouette. C'était une nouvelle et bonne manière de fonctionner, mais avec un certain nombre de petites choses à revoir.

Lorsque nous sommes arrivés au compte 171.3170.02, tout naturellement, j'ai répondu à la demande de détails.

- OpenSunday Fr. 24'000
- Patinoire Fr. 99'000
- Urban training pour cours estivaux Fr. 10'000
- Ecublens Plage Fr. 149'000
- Divers Fr. 8000

Quelques jours plus tard, M. Salzmann nous a transmis la demande d'envoyer le budget 2024. J'ai répondu, que malheureusement, il n'est pas encore sous toit, parce que le timing ne nous le permet pas.

Les budgets sont discutés en Municipalité début septembre. Ecublens-plage est encore en pleine exploitation, de ce fait, le bilan de l'année n'est pas encore fait.

De plus, on n'avait pas encore voté sur la rénovation du collège Mars et donc l'exploitation de la place par les travaux n'était pas encore définie. Cela nous a empêché aussi de pouvoir choisir les options de l'année suivante.

Ma cheffe de service, et je rends hommage à son intégrité, son sérieux, n'a pas voulu transmettre un budget non consolidé. C'est au moment de lire le mail de réponse de M. Salzmann, que j'ai réalisé qu'à la place des membres de la COFIN, j'aurai été moi aussi fâchée. J'ai fait envoyer le budget 2023 en expliquant le cadre de l'enveloppe, mais il était trop tard. Je m'en excuse, je vais essayer de réparer ceci en vous donnant un certain nombre d'informations.

Au budget 2020, nous avons proposé un concept global qui dépassait déjà les fr. 89'000.- alloués en argumentant que le service n'a pas de ressources humaines pour gérer une place de jeux, ni les compétences pour gérer une buvette. Le choix de la Municipalité a été de travailler avec un partenaire fiable, connu pour ses idées innovantes et surtout connu de longue date, M. Schmied de Trivial Mass et après plusieurs aller-retours, il nous a proposé, en janvier 2020, un projet à fr. 130'000 que nous avons accepté. Il nous a présenté un exploitant qui a accepté de prendre tous les risques sur la buvette, MM-Events, représenté par José Martinez. Ce business-model nous permet de signer chaque facture, de garder la main, sans avoir à gérer du personnel, du stock, bref, une buvette, où nous ne prenons aucun risque financier.

Lorsque, enfin, nous avons pu démarrer le projet en 2021, Trivial Mass a proposé un pump-track, (le premier en suisse romande), un château gonflable, une place de pétanque, un beach-volley et une buvette construite de A à Z. La buvette a enregistré, cette année-là, une perte et malgré tout, le tenancier a accepté de continuer de nous suivre.

Il est à noter, et je réponds ainsi au vœu de M. Delabays sur le pump-track, qu'après la saison 2021, le bilan n'était pas extraordinaire. La fréquentation n'était pas géniale et j'ai décidé d'opter plutôt pour un jeu d'eau que de vélo sans imaginer l'essor de ces modules et surtout que le Canton allait déclarer l'année 2022, comme étant celle du vélo. Malgré tout, le succès du skimboard m'a consolée. Nous pourrions nous inscrire au Canton pour une réservation du pump-track cantonal qui circule dans tout le canton, mais les délais, aujourd'hui, sont pour 2026 et à l'heure actuelle, je ne suis pas en mesure de dire à quoi ressemblera la place du Pontet dans 3 ans, donc si nous aurons encore de la place pour le poser. Pour l'instant ce projet est en suspens.

Pour revenir à Ecublens Plage, En 2022, nous avons légèrement augmenté le budget, parce que nous avons prolongé la durée de la manifestation. La population a demandé des animations et nous avons construit une scène et ainsi attribué un montant supplémentaire pour accueillir des groupes. Le budget était, à ce moment-là, de Fr. 143'000. La buvette a généré des recettes pour Fr. 11'000.- (4% du Chiffre d'affaires).

En 2023, nous n'avons pas reconduit la scène, et entre le décalage du budget et la réalisation 2023, on n'a pas baissé le budget, parce qu'on ne savait pas encore que nous allions enlever la scène. Les comptes 2023 devraient donc être dans une cible de Fr. 130'000.

Mais il est à noter que sur notre demande et celle du Conseil, la buvette a proposé un premier prix pour les boissons afin que la buvette soit accessible à toutes les bourses. Le menu a également évolué puisque nous trouvons maintenant des salades et la carte indique maintenant la provenance des produits et comporte de nombreux produits locaux ; comme par exemple la glace, le jus gingembre, etc...). Nous ne connaissons pas encore tous les chiffres définitifs de 2023, mais la buvette a généré moins de rentrées dû principalement, et c'est un paradoxe, aux fortes chaleurs.

Quant aux vœux de la COGES et la réponse à l'interpellation urgente de M. Koller, la Municipalité y a répondu sur 4 pages lors du dernier rapport de gestion de 2022.

Il est à noter que ce n'est pas l'exploitation de la buvette qui coûte, mais bien la construction et l'installation du site. De plus, il revient à MM-Events de gérer les espaces de sport, de nettoyer le site comme les toilettes. Leur capacité de réaction est très grande.

Regardons de plus près ce budget, cette enveloppe de Fr. 149'000. Nous l'avons adapté parce que 2024 est une année d'Eurofoot et de jeux Olympiques chez nos voisins français et nous imaginons organiser une fan-zone. De plus, nous allons probablement remettre une scène pour accueillir de l'animation 1X/semaine.

Pour rappel, nous sommes dans de l'éphémère, on part d'une place vide.

Voici le récapitulatif de ce que coûtent, effectivement, les différents budgets d'Ecublens Plage.

• Lieu	Fr. 41'362
• Buvette / Exploitation	Fr. 12'195
• Signalétique / Sécurité	Fr. 7'030
• Animation	Fr. 40'500
• Communication	Fr. 16'100
• Conception et réalisation	Fr. 17'700

- Divers et imprévus Fr. 2'000
- Total du projet HT : Fr. 136'900
- Total du projet TTC (8.1%) : **Fr. 149'000**

Concernant le lieu, voici les chiffres :

- Lumières - Guirlandes et lumières Fr. 1'500
- Mobilier - Parasols, palettes, canapés, etc. Fr. 2'000
- Transats (inclus infra tato) Location Task Force 40 pièces Fr. 600
- Infrastructure Location des tables, des chaises, de la tente tonnelle, rondins Fr. 3'000
- Infrastructure tato Couverts pour ping pong (x2) + 30 transats Fr. 1'800
- Décoration Plantes - location et transports + maintenance Fr. 1'800
- Deck en bois Plancher recyclé et neuf Fr. 9'000
- Eau branchement - Raccordements arrivée et écoulement Fr. 2'000.
- Montage et démontage du site complet Fr. 8'400
- Maintenance Réparation, mise en ordre, etc. Fr. 6'700
- Livraisons diverses Fr. 900
- Frais d'autorisation manifestation, CAMAC, etc. Canton de Vaud Fr. 1'812
- Autorisations Manifestations Fr. 250
- Divers Fr. 1'600
- Total frais : **Fr. 41'362**

Ensuite, vous avez les chiffres de la buvette /exploitation :

- Containeur cuisine Transport, location containeur cuisine, éléments cuisine et installations Fr. 4'500
- Bar guinguette Location du bar guinguette, frigos et aménagements Fr. 4'000
- Matériel Verres, couverts, petit matériel Fr. 2'000
- Boissons et snacks Offerts pour inauguration et divers partenaires Fr. 600
- Décoration Coussins, bougies, petite décoration Fr. 495
- SUISA Frais droits de diffusion musique Fr. 600
- Total frais : **Fr. 12'195**

Recettes 4% de location sur le CA 2022 (300'000 CHF TTC > 278'551 HT)
Fr. -11'200 (cpté 171.4272 Redevance utilisation domaine public).

Ensuite, vous avez les chiffres de la signalétique /sécurité :

- Signalétique sur site Petits totems bois et signalétique jeux Fr. 560
- Bâches urbaines et site 6 Héras Fr. 600
- Bâches urbaines et site Frais de douane Fr. 200
- Affiches signalétique Affiches pour les animations Fr. 250
- Affiches signalétique Refabrication panneaux forex jeux Fr. 200
- Affiches signalétique Affiches pour les jeux espace jeunes Fr. 100
- Affiches signalétique pour le sport (3 x A2) Fr. 100

- Panneaux signalétique Pour Jeux et règles, en forex Fr. 1'000
- Service Sécurité - Juggers Diverses rondes Fr. 4'020
- Total frais : **Fr. 7'030**

Voici les chiffres pour les animations :

- Animations sportives Foot billard, badminton, minigolf, etc Fr. 13'800
- Scène, son et lumières Montage de la scène, location de matériel, etc Fr. 10'000
- Son et lumières Supplément inauguration et fermeture Fr. 7'500
- Château gonflable Location Château Rigolo Fr. 4'600
- Terrain de pétanque Structure en bois Fr. 500
- Point eau recyclé Bacs pour eau fraîcheur, circuit d'eau , vaporisateur Fr. 2'100
- Chalets divers Chalet bibliothèque et chalet DJ Fr. 2'000
- Total frais : **Fr. 40'500.-**

La communication

- Flyers de promotion Impression de 2'000 cartes postales Fr. 1'200
- Affiche et carte menu Réimpression pour différents prix et plats Fr. 700
- Carte des boissons Impression flyers de table et affiches Fr. 400
- Site internet Mini-site one pager - mise à jour frais hébergement inclus Fr. 2'500
- Frais de promotion Réseaux sociaux, stories, posts et Google Display Fr. 1'850
- Vidéo Teasing vidéo pour les réseaux/promo – montage Fr. 1'000
- Vidéo/photo Photographie et vidéo pour les réseaux/promo montage – Intuifilm Fr. 2'500
- Affichage M1 Location espace SGA Fr. 1'900
- Panneaux sur site Production Ducommun Fr. 900
- Affiches F4 Impression de 10 affiches F4 forex Fr. 300
- Tournage drone Film et photo drone - Intuifilm Fr. 1'500
- Affiches A3 et A2 Impression et diffusion Fr. 1'350
- Total frais : **Fr. 16'100**

Concept et Réalisation

- Concept Conception et dossier de présentation Fr. 1'800
- Graphisme Graphisme communication, affiche, plan, signalétique, déclinaison Fr. 4'200
- Promotion Gestion des campagnes de publicité, promotion Fr. 1'800
- Design Plans d'aménagement Fr. 900
- Gestion de projet Administration, budget, suivi des fournisseurs, coordination générale Fr. 9'000
- Total frais : **Fr. 17'700**

Avenir

Après 3 ans d'exploitation, nous sommes en mesure d'y voir plus clair. Nous avons prévu avec le renfort du service de la culture de reprendre tout le dossier ce printemps. Malheureusement, l'adjointe qui a débuté ses fonctions en octobre 2023 ne va pas rester. Les forces vont donc probablement encore nous manquer en 2024, mais nous y travaillons.

De plus, il est à noter que cette place va subir des transformations dans un délai assez court, re végétalisation, travaux sur la place, ou utilisation d'une partie pour l'accueil du chantier (en 2024 la construction des portacabines pour le collège Mars que le Conseil vient juste de voter et qui occuperont 1/3 de la place). Donc une utilisation de la place différemment et que l'éphémère, s'il a un coût de construction notamment, nous permet une marge de manœuvre qui ne serait pas possible si nous avons conclu un contrat d'exploitation de 5 ans, p.ex., durée qui est généralement de mise dans le secteur, mais en même temps, nous permet d'être plus agile dans nos installations.

Ecublens Plage plait aux habitants. On le vérifie encore dans le résultat du diagnostic effectué cette année dans le cadre de la démarche participative « la plaine évolue », dont nous aurons l'occasion de reparler. Ecublens Plage fait parler positivement d'Ecublens loin à la ronde, c'est également un partenaire efficace pour le 1^{er} août.

Accepter cet amendement, c'est condamner Ecublens Plage.

Au nom de la Municipalité, je vous demande de refuser cet amendement. Je vous remercie de votre attention et répond volontiers à vos questions.

M. le Président

Je remercie Mme la Municipale pour ces explications et ouvre à présent, la discussion sur l'amendement.

M. le Conseiller Aitor Ibarrola

Au sein du groupe PSIG, nous avons eu la chance d'avoir une partie des explications qui ont été fournies ce soir par Mme Pittet Blanchette. Elle nous a bien convaincus lors de la séance de préparation. Si nous voulons avoir une place, à Ecublens, qui soit animée, au-delà de la restauration et d'un débit boisson avec des activités intéressantes. Nous savons que l'année prochaine est une année de foot et des jeux olympiques. Ecublens Plage est un bon endroit pour rassembler les gens. Nous devons donner les moyens pour ces animations.

Le groupe PSIG va refuser cet amendement et je vous invite à faire de même.

M. le Président

La parole n'est plus demandée, je clos la discussion sur l'amendement. Je vous relis l'amendement proposé par la Commission des finances :

1. baisser le budget du compte 171.3170.02 Activités et manifestations sportives de Fr. 288 500 à Fr. 200 000 et
2. équilibrer le budget en faisant passer le compte 231.4809.03 Prélèvement sur fonds « Réserve générale » de Fr. 3 832 000 à Fr. 3 743 500 ».

Celles et ceux qui acceptent l'amendement tel que présenté sont priés de le manifester en levant la main.

⇒ **C'est avec 33 NON, 18 OUI et 5 Abstentions que l'amendement est refusé.**

J'ouvre à présent la discussion sur le chapitre 1 – Administration générale, pages 21 à 48.

La parole n'est pas demandée, je clos ce chapitre.

Chapitre 2 – Finances, pages 49 à 55

J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, je passe au chapitre 3.

Chapitre 3 – Domaines et Bâtiments, pages 55 à 74

J'ouvre la discussion.

M. le Conseiller Eric Darbellay, rapporteur de la Commission des finances

La Commission a débattu d'un amendement sur la section 302 lors de sa séance du 21 novembre 2023. Il a été proposé par 2 commissaires d'ajouter une ligne budgétaire « Encouragement à l'utilisation des transports publics » dotée de CHF 200'000 et de présenter le budget ainsi :

<i>302.3666.0 Encouragement pour le développement durable (hors fonds)</i>	<i>400'000</i>
<i>302.3666.01 Aides aux assainissements énergétiques privés</i>	<i>200'000</i>
<i>302.3666.02 Encouragement à l'utilisation des transports publics</i>	<i>200'000</i>

Après délibération, l'amendement a été refusé par 6 voix contre, 2 voix pour et 1 abstention.

M. le Conseiller Jean-Paul Dudt

Concernant cet amendement qui a été refusé, j'aimerais juste amener une petite précision.

L'amendement a été déposé car les subventions actuellement accordées, tous les 5 ans, pour la mobilité transports publics sont beaucoup trop pingres pour motiver qui que ce soit à changer de la voiture aux transports publics. Par exemple, Fr. 100 tous les 5 ans pour un demi-tarif, c'est-à-dire Fr. 20 par an est tout simplement ridicule. Il en va de même pour les autres subventions.

Mais vu que la voie budgétaire ne semble pas être le bon instrument pour cela, surtout parce qu'il faut changer le formulaire 10 de la directive municipale, nous n'allons pas présenter cet amendement. Un membre du PSIG va probablement venir avec une mention ou un postulat à ce sujet.

M. le Président

La parole ne semble plus être demandée, nous passons au chapitre 4.

Chapitre 4 – Travaux, pages 74 à 88

J'ouvre la discussion.

M. le Conseiller Pierre Dufay de Lavallaz

Je voudrais apporter quelques corrections sur ce qui a été dit lors de notre séance de l'année passée sur le budget 2023, au sujet du SIT (Système d'Information du Territoire public).

Lors de ladite séance du 9 décembre 2022, le Conseil Communal a longuement débattu d'un montant de Fr. 90'000 ajouté au compte 430.3185.03 « Honoraires SIT communal » en vue d'une migration du logiciel GeoConcept vers une solution Open Source. Ces Fr. 90'000 avaient fait l'objet d'une proposition d'amendement par la CoFin pour supprimer ledit montant en l'absence de détails des coûts et des bénéfices financiers de la migration. L'amendement avait finalement été refusé d'une voix lors du vote du Conseil Communal.

*La Municipalité avait, entre autres, indiqué (extrait du PV) : « Il faut savoir que ce montant sera très vite amorti [...]. La licence actuelle coûte environ Fr. 35'000 chaque année. Le programme du nouveau système Open Source QGIS sera payé en une fois et coûtera Fr. 8'000. Il n'y aura plus de licence à payer année après année. **Ainsi les Fr. 90'000 seront amortis en à peine 3 ans.** ».*

Suite aux réponses apportées par le service concerné à des questions de la CoFin pour ce budget 2024, cette promesse appelle quelques remarques :

- 1. La nouvelle solution Open Source est effectivement dispensée de coûts de licences, mais elle a des coûts de maintenance annoncés à Fr. 8'600 par an.*
- 2. Elle nécessite de plus un logiciel de traitement de base de données qui a un coût unique d'acquisition de Fr. 11'400 et un coût annuel de maintenance de Fr. 2'650.*

Pour information, ces coûts sont inclus dans la partie informatique (comptes 190) et non dans la partie travaux (comptes 430) dont les Fr. 35'000 budgétés en 2024 sont majoritairement des coûts de mandat de géomètre qui s'ajoutent au budget.

*Pour résumer : hors coûts d'installation et de migration de plus de Fr. 100'000, la nouvelle solution Open Source coûtera quand même en maintenance **Fr. 11'250 par an**. C'est effectivement moins cher que les Fr. 28'000 que coûte la solution actuelle, mais ce n'est quand même pas « zéro », comme on pouvait le penser après les explications d'économies données en séance.*

*On est donc loin de l'économie des **Fr. 30'000 par an** annoncée par la Municipalité et qui devait permettre d'amortir les coûts de migration « en à peine 3 ans ».*

Conclusion : sans remettre nullement en cause cette migration qui permettra d'étendre avantageusement les fonctionnalités du SIT et tirer parti de développements mutualisés avec d'autres communes, j'encourage néanmoins la Municipalité à être plus rigoureuse à l'avenir sur les chiffres qu'elle annonce et sur les économies qu'elle promet.

M. le Président

La parole n'est plus demandée.

Chapitre 5 – Instructions publiques et cultes, pages 89 à 109

J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

Chapitre 6 – Police, pages 109 à 113

J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

Chapitre 7 – Affaires sociales, pages 113 à 127

J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

Les comptes de fonctionnement par nature, soit les pages 128 à 131

J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

Nous revenons aux pages 19 et 20 pour la :

Récapitulation par direction et résultat

J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

Nous allons passer maintenant au :

Plan d'investissements 2023 – 2028, pages bleues 133 à 156

Nous revenons au :

Préambule, pages jaunes 1 à 14

En mon nom et en celui du Conseil, j'adresse tous mes remerciements à M. Eric Darbellay et aux membres de la Commission des finances pour la qualité de leur rapport ainsi que pour l'excellent travail accompli dans l'examen des Budgets que nous traitons ce soir.

J'ouvre à présent la discussion sur l'ensemble du Budget communal 2024 aux représentants des groupes politiques.

M. le Conseiller Eric Darbellay, rapporteur de la Commission des finances

Avant de poursuivre, je souhaite quand même lire les conclusions du rapport qui incluait un amendement mais celui-ci a été refusé.

Conclusion

- ⇒ Après délibération, c'est avec 7 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention que la Commission des finances vous recommandait, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'adopter le budget 2024 de la Commune d'Ecublens tel qu'amendé. Mais finalement, il n'a pas été amendé.

M. le Conseiller Jacky Leimgruber, Président du groupe FORUM

En préambule, le groupe FORUM relève la volonté et les efforts consentis par tous les services pour maîtriser afin de limiter les coûts.

En conclusion, le groupe FORUM entrera en matière sur l'examen du Budget communal 2024 et au final le soutiendra. Il vous invite à faire de même.

M. le Conseiller Aitor Ibarrola, Président du groupe PSIG

Je m'exprime ici au nom du groupe PSIG, et vous donne un retour basé sur les discussions que nous avons eues lors de la séance de préparation le 5 décembre 2023.

J'aimerais en premier lieu remercier l'important travail réalisé par les collaborateurs-trices de l'administration communale pour élaborer le budget qui nous est soumis ce soir, ainsi qu'à notre boursier qui a compilé, vérifié, et synthétisé tout ce travail dans ce document. Merci aussi à nos autorités exécutives et à notre Syndic, de porter et défendre ce budget 2024.

J'aimerais souligner également la qualité du rapport de la commission des finances qui permet d'éclairer ce document et d'en avoir une vision critique et constructive.

La commission des finances relève plusieurs points intéressants :

- Le budget 2024 présente un excédent de charges de plus de Fr. 3.8 mios avant prélèvement dans la réserve générale*
- Si l'on ajoute le prélèvement dans la réserve RIE III, l'excédent de charge s'élève à plus de Fr. 5 mios*
- L'excédent de charge est en augmentation de plus de 1.7 mios par rapport au budget 2023*
- La marge d'autofinancement est en baisse, passant de + Fr. 0.97 mios annoncés en 2023 à – Fr. 0.68 mios en 2024*
- Il est aussi prévu que l'endettement évolue de Fr. 33 mios en 2023 à Fr. 47 mios en 2024*

Cela dit, la perspective du maintien du taux d'imposition actuel à 62.5 jusqu'en 2028 et la progression relativement mesurée de l'endettement révèle une situation encore saine de nos finances communales.

Les investissements qui nous ont été soumis par voie de préavis tout au long de l'année 2023, tout comme ceux qui nous seront soumis ces prochaines années et qui sont annoncés dans le plan des investissements 2023-2028 (pages bleues) sont pertinents à nos yeux, car ils visent à maintenir et moderniser les infrastructures communales, et mettent à disposition des habitant.e.s de notre commune des ressources et des services de grande qualité.

Même si nous en avons déjà, je vais quand même le redire. Pour ce qui est de l'amendement proposé par la Commission des finances, notre groupe s'est très majoritairement montré défavorable à la soutenir. Nous considérons en effet que l'essentiel du budget incriminé (171.3170.02 Activités et manifestations sportives) est consacré aux animations liées à Ecublens Plage, et il est souhaitable qu'en plus d'une buvette et de la restauration, cette manifestation propose des activités récréatives, sportives et culturelles de qualité. N'oublions pas que 2024 est une année « Eurofoot », et que des activités en lien avec ce grand événement rassembleur et

féderateur sont toujours très appréciées et suivies. Nous recommanderons donc de ne pas soutenir cet amendement. En effet, le Conseil l'a refusé.

En conclusion, le groupe PSIG soutiendra majoritairement le budget 2024 tel que présenté et non amendé, et vous invite à faire de même.

M. le Conseiller Cédric Sandoz, Président du groupe PLR+ID

Accepté un Budget 2024 présentant un découvert opérationnel de plus Fr. 5'000'000, soit plus de Fr. 380 par habitants, enfants et seniors compris, ne va pas de soi. Nous avons déjà vu au cours de ces dernières années des Budgets déficitaires mais jamais autant que cette année. Mais finalement, ils se sont retrouvés positifs dans les Comptes annuels. Plusieurs années de surprises positives, semble rendre la Municipalité très optimiste. Il est très tentant de partager cet optimisme.

Néanmoins, si nous suivons ce chemin, nous devons garder en mémoire, l'amaigrissement du budget communal comme nous l'avons connu dans les années 90. Un excédent de charges important ne nous permettra pas de surmonter les tempêtes à venir. Par ailleurs, je remercie toutes les personnes ayant travaillé à l'élaboration de ce Budget. De plus, je remercie les collègues du Conseil communal qui nous ont éclairés dans l'analyse des dossiers complexes de cette année.

Je remercie d'avance la Municipalité de nous offrir en 2024 des préavis après études plus détaillés. Cela facilitera notre prise de décision.

Le groupe PLR+ID soutiendra ce Budget mais pas sans inquiétudes.

M. le Président

Je passe maintenant la parole à M. le Conseiller Nicolas Morel qui remplace le Président du groupe LES VERT.E.S M. Diego Ridinsbacher.

M. le Conseiller Nicolas Morel, Président ad interim du groupe LES VERT.E.S

Le groupe des VERT.E.S a moins d'inquiétudes sur le Budget que certains d'entre vous. Nous soutiendrons ce Budget et nous vous recommandons d'en faire de même.

M. le Conseiller Jean-Claude Merminod, Président du groupe UDC

C'est au nom du groupe UDC et surtout en tant que Président de la Commission des finances que je remercie toute la Municipalité et M. Salzann surtout, ainsi qu'à tous les services qui nous ont fourni toutes les informations que nous avons demandées. Je peux vous affirmer que c'est un immense travail qui a été fait.

Je vous demande de bien vouloir soutenir ce Budget.

M. le Conseiller Aitor Ibarrola

J'aimerais amener une toute petite précision. J'avais rédigé le texte avant la discussion de ce soir. Tout à l'heure, j'ai dit que le groupe PSIG, vous recommandait de voter ce Budget tel que présenté. Or il a été amendé. De ce fait, le groupe PSIG vous recommande de voter ce Budget tel qu'amendé, évidemment.

M. le Président

J'ouvre à présent la discussion sur l'ensemble du Budget communal 2024 à toute l'Assemblée.

M. le Conseiller Daniel Sage

Un certain nombre de Conseillères et de Conseillers vont à nouveau s'abstenir de voter le budget ce soir.

La raison n'est pas une défiance vis-à-vis de la Municipalité comme on a pu l'entendre. Ce budget représente un travail important de la Municipalité et l'administration. C'est un immense travail de précision fait d'arbitrage et de coordination entre tous les services. Ce travail est pleinement reconnu. La raison de l'abstention doit être entendu comme un message sérieux en matière climatique et comme un appel à assumer nos propres engagements.

La ligne directrice de ce budget n'est pas en cohérence avec les objectifs du Plan Climat communal soutenus par engagements cantonaux, fédéraux et internationaux. Nous avons fixé des objectifs, nous avons une feuille de route claire, nous avons un calendrier avec des échéances imminentes. Et pourtant, encore cette année, nous ne tenons pas le bon cap ! Nous n'arrivons pas à engager notre ville dans la nécessaire transition, embourbés que nous sommes dans des habitudes, nous n'arrivons pas à innover ou à imaginer un projet collectif alternatif qui offre une perspective optimiste à nos jeunes.

M. le Président

La parole n'est plus demandée, la discussion est close. Juste avant de passer au vote, je passe la parole à M. le Syndic, Christian Maeder.

M. le Syndic

Je vous remercie de soutenir ce Budget même amendé. Effectivement, merci de faire confiance à la Municipalité dans l'action qu'elle mène depuis de nombreuses années. L'inquiétude par rapport au fait que c'est un Budget plus déficitaire qu'ordinaire, je pense qu'il faut passer par-dessus et puis les années 90 sont loin. J'étais au Conseil dans les années 90, quand il a fallu refuser un projet très important à l'époque et qui coûtait plus d'un million pour l'étude d'un centre pour l'administration dans la plaine du Croset. A l'époque, on était dans une situation critique et pour pouvoir payer les intérêts de la dette on avait dû emprunter. Nous ne sommes pas dans cette situation. Nous avons un endettement maîtrisé. Nous sommes sereins et confiants dans l'avenir et on vous demande de ne pas céder à des sentiments de crainte au moment de voter des crédits qui vont vous être présentés dans les années à venir ; soit pour le climat, et je rejoins M. Sage soit aux installations qui manquent aujourd'hui.

Je vous encourage à voter ce Budget. Je voulais remercier particulièrement la Commission des finances et surtout son rapporteur. Ils ont fait un excellent travail d'analyse. Cela a été un plaisir de lire le rapport de la COFIN. Je crois que tout a été dit.

Je vous remercie à toutes et tous de soutenir ce Budget communal 2024.

M. le Président

Je vous relis les conclusions du Budget communal 2024 tel qu'amendé.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le budget présenté par la Municipalité ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE D'ADOPTER :

le budget de fonctionnement de la Commune d'Ecublens pour l'exercice 2024, avec un amendement :

1. Baisser le budget du compte 101.3001 Traitement (fixe + vacations) de 632 100 à 594'800.- soit - 37'300 chf
2. Baisser le Compte 101.3030 Cotisation AVS-AI-AC de 68'200 à 55'200.- soit une baisse de -13'000
3. Baisser le Compte 101.3040 Cotisation à la caisse de pensions de 104'000 à 75'500 soit une baisse de - 28'500

PREND ACTE :

du plan des investissements de la Commune d'Ecublens pour les années 2023 à 2028.

Celles et ceux qui acceptent l'amendement tel que présenté sont priés de le manifester en levant la main.

⇒ **C'est à une large majorité avec 1 NON et 5 abstentions que le Budget 2024 est accepté.**

11. Droit d'initiative

M. le Président

Y-a-t-il une Conseillère ou un Conseiller qui souhaiterait prendre la parole à ce point ?

M. le Conseiller Anton Gaillard

J'annonce le dépôt d'un postulat intitulé : « Offensive solaire le long des chemins, quelles sont les perspectives et le potentiel pour Ecublens ? »

Le document sera envoyé par mail avec le bon nombre de signatures afin qu'il puisse être mis à l'Ordre du jour du prochain Conseil. Je vous remercie.

M. le Conseiller Aitor Ibarrola

Mon intervention concerne le Bureau. Le groupe PSIG a appris avec regret l'annulation du Conseil communal du 28 septembre 2023, ceci faute d'objets présentés par la

Municipalité. Pourtant cette séance devait nous permettre de nous voir une première fois après une pause estivale de plus de trois mois.

En effet, le rôle du Conseiller communal ne se limite pas qu'à la seule adoption des préavis municipaux mais la vocation à l'organe délibérant. Il est également de faire usage de droit d'initiative prévu par la loi sur les communes.

L'une des conséquences de l'annulation a été que notre Conseil ne s'était pas réuni entre juillet et novembre. De plus, la liste des postulats et vœux figurant à l'Ordre du jour était si longue que lors du dernier Conseil, nous n'avons pas réussi à tous les traiter en 4 heures.

Pour ces raisons et plus largement, le respect de notre institution, nous appelons au Président ainsi qu'au Bureau du Conseil de maintenir même en l'absence de préavis municipaux.

M. le Président

Je me permets de répondre directement. Effectivement, nous avons une grande discussion pour savoir si maintenir ou non le Conseil de septembre et finalement, on l'a annulé pour des raisons financières. Par contre, entretemps on est toujours plus intelligents après, sous ma présidence, il n'y aura pas de Conseil annulé jusqu'en juin. Le Bureau peut en décider autrement, mais en ce qui me concerne, je les maintiendrai.

M. le Conseiller Daniel Sage

Je dépose un vœu. « Utilisation prolongée du pavillon LowTech ».

Le 23 novembre 2023, j'ai participé à la rencontre organisée par l'association d'étudiants rebuiLT et par le service de l'urbanisme sur le thème de l'utilisation Pavillon LowTech. Pour rappel, le pavillon LowTech est ce bâtiment installé à côté du skatepark au Pontet. C'est un laboratoire qui permet d'expérimenter grandeur nature les pratiques de construction durable de demain avec une orientation majeure sur le réemploi des matériaux. C'est un formidable projet d'innovation low tech et c'est très positif que la commune y soit associée.

Le bâtiment sera fini en septembre 2024 et les initiateurs du projet en préparent son utilisation. Ils ont donc fait appel aux associations locales pour identifier les pistes d'utilisation, je relis le message reçu "L'objectif est de déterminer ensemble les différents usages qui vont être faits du bâtiment". Une dizaine d'associations ou de groupements divers étaient présents montrant un vif intérêt pour le lieu. Nous avons été sollicités pour faire des propositions d'utilisation comme des cours en tout genre, du yoga, des repas, des ateliers de réparation, des échanges, des expositions, le lieu de rencontre des jeunes, un café social etc. Logiquement, on nous a demandé quels étaient les besoins en mobilier et quelle était la fréquence des activités envisagées, hebdomadaire, mensuelle ou annuelle.

Malheureusement, à la fin on apprend que le pavillon a une durée de vie d'une année. Évidemment, cela a généré une très grande frustration parmi les participants. Pourquoi demander à des bénévoles de projeter des activités pour une durée limitée à une année ? D'autant plus, que plus tard, j'ai appris que l'on sait déjà que le pavillon ne pourra sans doute jamais être homologué pour recevoir du public, donc toutes les activités proposées tombent à l'eau.

Est-ce que la Municipalité pourrait trouver un moyen pour une utilisation du pavillon sur le moyen terme, avec une homologation, au moins 3, 4 ou 5 ans. Ce projet porte des valeurs saines, il est mené avec enthousiasme, et il génère de l'adhésion, et en plus il bénéficie d'une position idéale pour les animations de la commune, les jeunes arrivent à se projeter dans ce pavillon. Il correspond à des objectifs du plan de législature de la Municipalité « Développer des espaces multifonctions, Intégrer la population estudiantine »

Pourquoi ne pas lui donner une chance de vie à ce pavillon ? Bien sûr que les étudiant-es de l'association vont partir un jour, bien sûr que l'espace à disposition n'est pas optimal, bien sûr qu'il y a des risques, mais c'est la marque des projets innovants. Alors ça vaut le coup d'essayer !

⇒ **Annexe 3**

M. le Conseiller Jean-Paul Dudt

Le 1^{er} octobre 2020, j'ai émis avec une vingtaine de co-signataires, le vœu que la commune bannisse l'affichage publicitaire commercial de son domaine public. Après le développement du vœu, M. le Syndic a indiqué : « que réponse sera donnée ultérieurement, ce vœu demandant d'examiner divers éléments assez précis ».

Que la réponse de la Municipalité demande du temps d'analyse, je le comprends mais ça fait maintenant plus de 3 ans que le vœu a été déposé et nous attendons toujours la réponse. Alors je pose la question, pour quelle date pouvons-nous attendre une réponse à ce vœu ?

M. le Syndic

Nous n'avons pas la date de la réponse du vœu de M. Dudt. Il fait partie d'une certaine liste de vœux que nous travaillons avec le Bureau. Le Greffe municipal la tient à jour très régulièrement. Nous allons contrôler où est-ce que l'on en est avec cette liste de vœux auxquels on doit répondre et on reviendra vers vous pour vous donner une date.

M. le Conseiller Jean-Paul Dudt

J'ai un peu des craintes parce que j'ai regardé sur le site de la commune pour ces vœux. Je ne sais pas si j'ai bien compris mais apparemment, il y a déjà eu une réponse à ce vœu. Alors qu'en fait, nous n'en avons pas reçu, et si j'ai bien compris ce qui est écrit, c'est que cette réponse consiste aux dires de M. le Municipal Jean Cavalli durant la séance. Dans le PV, M. Cavalli a dit que la loi sur les procédés de réclames interdirait d'interdire les publicités. Alors, M. Cavalli, j'ai regardé cette loi, et à l'art. 17, elle dit bien que « les communes doivent autoriser un ou plusieurs emplacements si la demande leur est faite. Mais il n'est nullement question de publicités commerciales. La loi dit juste que chaque commune doit mettre des panneaux à disposition. Nous ne sommes pas pour les bannissements des panneaux. Nous sommes pour le bannissement des affiches de publicités commerciales. Par contre, nous sommes pour de l'information sportive, culturelle, ... comme par exemple sur les panneaux près de la Coquerellaz.

Du reste, il est écrit dans cet article que les communes désignent un ou plusieurs emplacements réservés à l'affichage et à l'expression libre du public. J'aimerais juste savoir où sont ces emplacements sur la commune.

Mme la Municipale Pascale Manzini

J'aimerais juste apporter une touche d'humour. M. Dudt dit que les panneaux culturels sont très bien mais quand nous avons, à la Coquerellaz, une affiche avec les fesses de Polnareff, ça crée des problèmes.

M. le Président

La parole n'est plus demandée. Je clos la discussion.

12. Divers

M. le Président

J'ouvre la discussion.

M. le Conseiller Gérald Lagrive

Je tenais à remercier la Municipalité d'avoir fait l'éclairage au chemin piétonnier entre la Cocarde et la rue de la Brûlée et vu que cela fonctionne bien, je demande si cela est possible de faire la suite de la Passerelle, à savoir, entre le Ch. du Chêne et le Ch. de Chisaz.

M. le Conseiller Guillaume Leuba

Certains d'entre vous le savent peut-être déjà, mais ce soir c'est mon dernier Conseil à Ecublens.

En effet, je quitte la commune après 29 ans, c'est-à-dire toute ma vie. J'ai rejoint le Conseil en avril 2015 après avoir fini mon service militaire car il y avait une place de libre. Maman m'avait demandé si j'étais intéressé et comme je n'avais pas grand-chose à faire avant le début du semestre d'automne à l'uni de Lausanne, j'ai accepté. J'ai très vite aimé être informé de ce qu'il se passait dans ma commune et je me suis très vite investi pour ma si chère commune d'Ecublens.

Mes années au CC

Patinoire synthétique

Durant mes années au Conseil, j'ai demandé à la Municipalité s'il était possible d'installer une patinoire synthétique en remplacement de l'actuelle patinoire temporaire toujours trop énergivore selon moi. Cette demande s'est soldée par une NON entrée en matière de la Muni, et d'une pétition à l'encontre de ma proposition, me dépeignant comme celui qui voulait se débarrasser de la patinoire. Pas top comme début...

Armoires électriques

J'ai plus tard proposé d'embellir la ville en proposant de décorer les armoires électriques des SIE par des œuvres d'art à l'image de ce qui s'est fait à Delémont ou à Lausanne. 5 années plus tard il en existe une à Bassenges, qui représente le quartier avec une photo historique. Les autres armoires sont toujours taguées de profanités et autres graffitis. Mais voilà au moins mon petit impact sur ma commune. Je suis très reconnaissant pour le travail du service de la culture pour ce test à Bassenges et j'ai bien compris que même pour une action qui me paraissait assez facile à mener, il y a

beaucoup d'embuches inattendues et de procédures complexes qui me dépassaient à l'époque.

Commissions ad hoc avec rapports

J'ai aussi amélioré mon niveau de rédaction avec de multiples rapports de commissions, un travail qui est très intéressant. Je conseille à chacun d'entre vous de prendre un rapport au moins une fois dans votre législature.

Commissions permanente

J'ai siégé à la commission permanente de l'urbanisme ou j'ai pu apprendre beaucoup dans le domaine, qui est à présent mon métier que j'exerce dans un bureau privé à Lausanne. Ça m'a vraiment servi à comprendre les procédures et les enjeux du développement d'une ville. Ça fait d'ailleurs longtemps qu'elle n'a plus siégé et il faudrait peut-être songer à la réunir plus souvent ne serait que pour faire un état des lieux des différentes planifications comme la révision du plan d'affectation communal au hasard. Je fais un clin d'œil à Monsieur le Municipal Radice mais je trouve vraiment important que le Conseil soit impliqué dans le processus à un moment donné et si possible pas trop tard, puisque c'est lui qui a le dernier mot.

Postulat espaces verts

Plus récemment j'ai proposé un postulat pour une gestion différenciée des espaces publics verts à Ecublens, rédigé avec ma collègue de groupe, Taïsia Terrettaz. Je ne serai donc pas là pour entendre la réponse de la Municipalité mais j'aurai toujours une oreille attentive à ce qu'il se passera à Ecublens.

Je prends désormais un nouveau départ à Lausanne, grâce à ma récente indépendance financière, et vous pourrez peut-être me voir sur une liste en 2026 qui sait. Et vous avez sûrement des amis qui habitent Lausanne.

Vision pour l'avenir d'Ecublens :

Enfin j'aimerais conclure avec ma petite liste au père Noël pour la Commune. Je souhaite qu'Ecublens continue se développer vers un environnement urbain de qualité avec notamment l'amélioration du M1, la transition vers une mobilité plus active et moins polluante, et la réalisation de nouveaux quartiers de qualité, en préservant les espaces verts et que cette croissance ne soit pas subie mais accompagnée, ce qui implique donc des services publics renforcés et qui répondent aux besoins des habitants et futurs habitants de cette belle commune.

Je vous souhaite donc de continuer à vous investir pour vos convictions, vos idées, de prendre le temps de les développer, de débattre, et surtout d'oser prendre la parole. Cet auditoire et le fondement de notre démocratie, c'est ce pupitre qui m'a appris à m'exprimer face à des vents contraires, qui m'a permis de confronter mes idées avec des personnes d'avis contraire, qui m'a fait trouver des compromis et qui m'a fait évoluer tout au long de ces presque 9 ans à vos côtés.

Bonne continuation à tous.

M. le Président

N'hésitez pas, ce week-end, à vous rendre au Marché de la Jeunesse d'Ecublens qui aura lieu à la Ferme des Huttins.

13. Communications municipales

Nous allons traiter les communications municipales écrites point par point.

- 1. Extinction de l'éclairage public – Passages pour piétons (PPP) et aides à la traversée – Directive de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR)*

M. le Conseiller Nicolas Morel

Je me réfère au dernier paragraphe de cette communication municipale qui dit qu' « en l'absence d'une télégestion sur l'ensemble des luminaires et conformément à la directive de la DGMR, il n'est actuellement pas possible de procéder à une extinction, même partielle, de l'éclairage public à Ecublens ».

Je ne pas sûr d'avoir compris cette phrase. Est-ce qu'il faut réellement attendre que l'on ait l'ensemble des luminaires connectés en télégestion pour que l'on puisse effectuer des extinctions ou des diminutions d'intensité nocturnes ?

J'ai entendu aussi parler d'un délai annoncé pour mars 2024 pour la mise en service de la télégestion. Est-ce que ce délai sera tenu ?

Dernière question, est-ce que le logiciel qui permet de faire la télégestion, est-il prêt à l'emploi ?

De plus, il est clair pour tout le monde, que les passages pour piétons doivent être éclairés en permanence.

M. le Municipal Germain Schaffner

La question de M. Morel concernant l'échéance, je vous avais déjà informé sur la question. Nous avons déjà remplacé la plupart des luminaires. Tous ceux qui n'étaient pas en LED, ont été remplacés. Il restait 164 luminaires d'une génération ancienne avant une technologie avant 2017 qui posaient un certain problème. Car il n'y avait pas la possibilité d'interfacer ces anciens LED. Cette question avait été posée à la SIE et nous avaient assurés qu'ils auraient une solution. Il s'avère qu'ils n'avaient pas vraiment la solution. Cela explique le retard que l'on a pris. Il y a aussi eu des retards pour obtenir les fournitures. Le retard a été principalement dû à trouver une solution pour l'adaptation de ces 164 derniers luminaires à la télégestion. La solution a été trouvée. En principe vers fin mars, tout est installé. Au plus tard, pour l'été, la télégestion sera opérationnelle.

Concernant le logiciel, il fonctionne.

M. le Président

- 2. Réponse au vœu de M. le Conseiller communal Anton Gaillard, déposé lors de la séance du 31 mars 2023, qui demandait que la Ville signe la charte des talus de routes.*
- 3. Réponse au vœu de M. le Conseiller communal Charles Koller, déposé lors de la séance du 30 septembre 2022, concernant le parking de la Coquerellaz.*

M. le Conseiller Nicolas Morel

Par rapport à ce vœu et à la réponse de la Municipalité, on en a discuté au cours de la préparation du groupe des VERT.E.S, il semblerait qu'il y a quelques informations que l'on peut trouver sur Internet.

Les grilles plastiques installées actuellement sont adéquates s'il n'y pas beaucoup de mouvements. Mais elles ne sont pas adéquates, vu la grande utilisation de ce parking. A cause de cela, il y a un certain nombre de bouts de plastiques, dû à l'usure, qui part dans la nature.

Une solution serait les pavés filtrants en béton qui sont moins favorables par rapport à la tenue de la surface verte mais qui sont plus solides.

Je me demande, pourquoi la Municipalité n'a pas envisagé une 3^{ème} solution qui est celle d'une grille métallique ? serait-ce une question de prix ? Cela semble être une bonne solution pour résoudre ce problème.

Je pense que si un prochain projet de ce type devait voir le jour, il faudrait réfléchir à cette solution.

M. le Président

4. Obtention du label Cybersafe

La Municipalité voudrait-elle prendre la parole avec des communications orales ?

Mme la Municipale Sylvie Pittet Blanchette

Ma première intervention est en rapport à un vœu de la Commission de gestion. Celle-ci avait demandé que tout l'Ouest lausannois puisse aller visiter la Vaudoise Arena. Nous allons déjà nous occuper d'Ecublens. Nous avons contacté la Vaudoise Arena et nous allons pouvoir organiser cela. Vous allez recevoir une invitation, probablement, en tout début d'année. Je vous prie d'y répondre assez rapidement et de vous tenir à votre réponse.

Au nom de la Commission de l'intégration, j'ai le plaisir de vous inviter à la Galerie du Pressoir entre le 12 janvier et le 4 février 2024 où est organisée une exposition « Les enfants du placard ». Toutes les informations sont sur le site internet.

M. le Président

J'ai le plaisir de passer la parole à M. le Syndic pour son discours.

14. Discours de M. Christian Maeder, Syndic

⇒ **Annexe 4**

15. Discours de M. Charles Koller, Président du Conseil

Avant de me passer la parole à moi-même, notre scrutatrice et notre scrutateur, distribuent sur vos tables un petit présent. Ce biscuit à l'effigie d'Ecublens a été confectionné artisanalement.

⇒ **Annexe 5**

L'ordre du jour étant épuisé, je clos la séance en vous remerciant de votre participation.

*Je vous rappelle que notre premier Conseil de l'année 2024 aura lieu dans cette même salle le **vendredi 26 janvier 2024 à 20h00**.*

Vous êtes, à présent, toutes et tous attendus à la salle des combles pour l'apéritif de fin d'année offert par notre aimable Municipalité.

Je remercie les membres du Bureau du conseil et les huissiers de rester quelques instants avant de monter à la salle des combles afin de donner un coup de main à la Jeunesse pour la mise en place des tables pour notre repas.

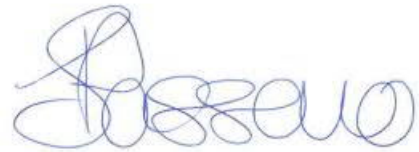
Le Président



Charles Koller



La Secrétaire



Silvana Passaro

Annexes :

- 1- Lettre de démission de M. le Conseiller Pierre Delisle, FORUM
- 2- Lettre de démission de la Commission des finances M. le Conseiller Jean-Paul Dudt
- 3- Vœu de M. le Conseiller Daniel Sage
- 4- Discours de M. le Syndic, Christian Maeder
- 5- Discours de M. le Président, Charles Koller